

Département du Bas-Rhin
 Arrondissement
 de Haguenau-Wissembourg
 Nombre d'élus : 19
 Élus : 19
 En fonction : 19
 Présents : 12

Commune de **MOMMENHEIM**
 Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 avril 2025

Sous la présidence de M. Francis WOLF, le maire.

M. Joseph AMMANN - Mme Florence GUTH - Mme Aurélia HEINRICH - Mme Elisabeth JAECK - Mme Aniko JUNG - Mme Agnès KAMMERER - M. Alain KEITH
 Mme Caroline KIEFFER-MARTZ - M. Jeannot KLEIN - M. Gérard MITTELHAEUSER
 Mme Marie Louise MUNCHENBACH-KELLER

Absents excusés :

- M. Steve FUHRMANN avec pouvoir à Mme Agnès KAMMERER
- M. Jean-Luc GWISS avec pouvoir à M Jeannot KLEIN
- Mme Anne-Sophie LEMMEL avec pouvoir à Mme Aurélia HEINRICH
- M. Eric MULLER avec pouvoir à M. Francis WOLF
- M. Alain BIETH avec pouvoir à M. Gérard MITTELHAEUSER
- Mme Sandra WILLMANN avec pouvoir à Mme Elisabeth JAECK
- M. Jérôme BERTIN avec pouvoir à Mme Marie-Louise MUNCHENBACH--KELLER

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

4. ACQUISITION DE PARCELLES VIA LA SAFER GRAND EST – SECTION 15 N°154-SECTION 16 N°162-SECTION 17 N°147 – SECTION 31 N° 225 ET SECTION 33 N° 208-209-210.

Rapporteur : Le maire

Par un courrier du 26 février 2025, la SAFER GRAND EST a indiqué à la commune, désireuse d'acquérir les parcelles précitées que : le Comité Technique Départemental du Bas-Rhin, en date du 05/02/2025, a validé l'attribution au profit de la commune, sous réserve de l'accord des Commissaires du Gouvernement, desdites parcelles dont la surface et la nature s'établissent comme suit :

Section	N°	Lieu-dit	Surface	Zonage d'urbanisme	NC	NR
15	154	Haselwald	9a88ca	A	Taillis simple	Taillis simple
16	162	Klein Gruett	23a22ca	A	Peupleraies	Peupleraies
17	147	In den Erlen	4a45ca	A	Taillis simple	Taillis simple
31	225	Wittlach	57a66ca	A	Terres	Terres
33	208	Leidersberg	78a20ca	A	Prés	Prés
33	209	Leidersberg	8a11ca	A	Prés	Prés
33	210	Leidersberg	14a06ca	A	Prés	Prés
TOTAL			1 ha 95a58ca			

Le montant de l'acquisition s'élève à :

- 14 955,75 € hors frais de notaires

- 1 435,75 € TTC frais accessoires au profit de la SAFER

Ces parcelles étant situées en zone agricole, la commune, une fois propriétaire devra respecter les conditions conventionnelles de leur disposition et notamment l'accord de la SAFER en cas de vente ou d'échanges.

*Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,*

- **DECIDE** d'acquérir les parcelles objet de la présente délibération dans les conditions précitées pour un montant de 14 955,75 € hors frais de notaires ainsi que 1 435,75 € TTC frais accessoires au profit de la SAFER.
- **CHARGE** le maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tout document y afférent.

La délibération est adoptée par 18 voix « POUR » et une abstention (M. Joseph AMMANN).

Pour extrait conforme.

Le Président, **Francis WOLF**, maire.

Le (la) secrétaire de séance, Gérard MITTELHAEUSER, **adjoint au maire.**

